

# L'AVANT-PROPOS

Je suis très ravi d'annoncer la publication de la Revue Juridique de la SADC – The SADC Law Journal – dont l'objectif principal sera consacré aux aspects juridiques de l'intégration régionale dans la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (la SADC). En effet, alors qu'il y a assez de recherches et publications sur les aspects politico-économiques de l'intégration régionale en Afrique Australe, c'est tout à fait le contraire quant à ses aspects juridiques. La mission principale de la Revue de la SADC est donc de combler ce vide. En tant que Juge-Président du Tribunal de la SADC, je suis conscient du rôle que peuvent jouer les recherches et publications académiques dans le développement de tout système juridique. Je suis donc confiant que la présente Revue contribuerait dans ce sens.

L'inauguration de la Revue Juridique de la SADC vient au moment opportun. Ceci parce que cette inauguration coïncide avec le moment où beaucoup de questions se posent à propos du mandat et compétence du Tribunal de la SADC. Il y a eu aussi des interrogations concernant le rôle de ce tribunal dans le processus d'intégration régionale dans la SADC. Par ailleurs, il est à noter que l'intégration politico-économique dans notre région ne peut réussir sans le respect des instruments juridiques fondamentaux de la SADC, e.g. le Traité de la SADC et ses Protocoles et autres normes juridiques du droit communautaire de la SADC. Le rôle primordial du Tribunal de la SADC est donc de garantir l'état de droit et le respect des instruments juridiques hautement mentionnés. La présente Revue servira donc comme une tribune facilitant les débats scientifiques et académiques et ensuite la dissémination de la jurisprudence du Tribunal. A long terme, le rôle de cette revue est d'éduquer et informer le public quant à l'importance et rôle du Tribunal dans le processus d'intégration régionale dans la SADC.

Nous sommes donc convaincus que la Revue Juridique de la SADC sera un outil important de conscientiser le public aussi bien dans la région qu'au niveau international quant à l'évolution et développement des normes juridiques dans la SADC. Nous considérons donc que la présente Revue servira de plate-forme aux académiciens et praticiens pour débattre des problèmes relatifs aux différents aspects juridiques du droit communautaire de la SADC. Ainsi donc, la richesse intellectuelle de ces érudits et praticiens contribuerait à façonner un débat juridique en matière d'intégration régionale aussi bien qu'à identifier les défis principaux juridiques concernant le processus d'intégration régionale dans la SADC.

A mon avis, la Revue Juridique de la SADC devra couvrir non seulement des questions juridiques et affaires ayant été déjà traitées par le Tribunal, mais aussi et surtout les autres problèmes juridiques qui ressortissent du droit communautaire de la SADC. Les recherches et publications de la présente revue devrait donc mettre l'accent sur les domaines suivants : le mandat,

## L'AVANT-PROPOS

la compétence et la jurisprudence du tribunal de la SADC ; l'évaluation et analyse juridique du traité de la SADC, ses protocoles additionnels et autres instruments juridiques subsidiaires ; les études comparées sur les rapports entre la SADC et autres organisations intergouvernementales régionales de même nature ainsi que l'Union Africaine ; le respect de l'état de droit et des droits de l'homme dans la SADC ; l'harmonisation des systèmes juridiques nationaux de la région ainsi que les aspects juridiques relatifs au commerce au niveau de l'Afrique Australe.

Concernant la qualité de la Revue Juridique de la SADC, il est important de noter que le Comité de Rédaction aussi bien le Comité international Consultatif sont composés de d'érudits de renommée internationale. Par conséquent, grâce à ces deux Comités, je suis confiant que la présente Revue ne publierait que de meilleurs travaux de recherches académiques. En tant que Président du Trust de la présente revue et Juge-Président du Tribunal de la SADC, je suis vraiment privilégié, ensemble avec mes collègues du Tribunal, d'être associé à cette initiative louable.

Je saisirai donc cette occasion pour appeler toutes les parties concernées par et engagées dans l'intégration régionale à soutenir les efforts et travaux de cette nouvelle revue, unique dans ce genre. Grâce à votre soutien, la Revue Juridique de la SADC réussira dans sa noble mission.

Enfin et surtout, en ma qualité de Président du Trust de la Revue Juridique de la SADC, je remercie infiniment la Konrad-Adenauer-Stiftung (KAS) et son Représentant Régional en Namibie et Angola, Dr. Anton Bösl, pour leur assistance, présente et future, sans laquelle la publication de cette nouvelle revue ne serait pas possible.

Je vous remercie.



**Justice Ariranga G Pillay  
Le Président Du Tribunal de la SADC**